0484 Performance Arts

0484 Performance Arts

Le théâtre pour dénoncer la prison

CET HOMME a passé trois ans seul dans un tombeau, « 1.100 jours dans un trou sans fond, où l'on se force à parler à voix haute pour se sentir exister ». © D.R.

JEAN-MARC MAHY a été enfermé durant 19 ans. Cela ne l'a pas apaisé. Mais la violence qui est toujours en lui, il veut en faire une force, pour témoigner.

Interviewer Jean-Marc Mahy n'est pas le boulot le plus reposant qui soit. On se fait presque une entorse au poignet à faire courir le bic aussi vite que son furieux débit. Avec un allant qui cache quelques gouffres, cet ancien détenu, placé derrière les barreaux à l'âge de 17 ans, déballe son parcours comme on fait un contre-la-montre. Il fonce, dévore tous les sujets, ne finit pas toutes ses phrases, comme si c'était la première fois qu'il parlait – ou la dernière.

Comme si cette prison, qui a avalé dix-neuf ans de sa vie, allait le bâillonner une fois de plus. Cette prison où il fut placé en quartier d'isolement pendant trois ans. Trois ans dans un tombeau qui le hante encore, *« 1.100 jours dans un trou sans fond où l'on se force à parler à voix haute pour se sentir exister »*. La parole, c'est finalement ce qui va le sauver. A la sortie du bloc d'isolement d'abord, quand il va se mettre à écrire, à décrire les moindres détails de son quotidien, le préau, les fouilles corporelles quotidiennes, les somnifères, le remords, cette bête qui sommeille en lui, la confrontation avec soi-même quand les murs de la cellule se font miroirs. A sa sortie de prison ensuite, à l'âge de 36 ans, quand il deviendra éducateur pour témoigner auprès des jeunes, dans les IPPJ notamment, pour tenter de leur éviter le même enfer. C'est encore la parole qui l'aide aujourd'hui, à l'heure de monter sur les planches dans *Un homme debout*, mis en scène par Jean-Michel Van Den Eeyden, d'abord au théâtre de l'Ancre, à Charleroi.

« C'est une nouvelle forme de thérapie », avoue celui qui détient de tristes records, dont celui du détenu le plus jeune à avoir reçu une peine aussi lourde. A l'heure où l'on repousse d'abaisser la majorité pénale à 16 ans tout en prônant la tolérance zéro dans certains quartiers chauds de Bruxelles, l'histoire de Jean-Marc Mahy vient questionner l'efficacité de ces mesures répressives mises en avant au détriment d'actions préventives. L'histoire de Jean-Marc, comme souvent quand il s'agit de jeune délinquance, commence dans un foyer aussi violent que démissionnaire. Ses parents se séparent, un beau-père débarque, qui règle les conflits avec les poings, les déménagements se succèdent : le petit Jean-Marc fait une tentative de suicide à 8 ans, puis une autre à 16 ans. Cris d'alarme de l'adolescent, qui supplie d'être placé dans une famille d'accueil. Sans l'écouter, l'assistant social le place chez son père, encore plus absent. Le jeune homme multiplie les petits délits, brosse les cours et fugue à répétition. *« Un jour, je me suis retrouvé devant le juge de la jeunesse pour lui demander, une fois de plus, d'être placé en famille d'accueil. Il m'a montré la pile de dossiers sur son bureau et m'a répondu : "Reviens me voir quand tu auras fait une connerie." »*

> « Si je témoigne, c'est pour casser la fascination de certains jeunes pour l'image du caïd, pour dire que la prison ne finit pas quand on en sort. » Jean-Marc Mahy

Plus tard, des connaissances l'embarquent dans un cambriolage. *« J'y suis allé pour me faire peur, un peu comme on va au Dalton Terror à Walibi. »* Mais le locataire était là. Jean-Marc a paniqué et l'a assommé. L'homme meurt des suites du coup. Placé à l'IPPJ de Braine-le-Château, il y rencontre enfin des adultes qui le rencontrent mais, quelques mois plus tard, le tribunal de la jeunesse se dessaisit de son cas et le renvoie devant la cour d'assises.

« Là le fossé s'est définitivement creusé entre les adultes et moi. » Condamné à 18 ans de prison, il s'évade, désarme un gendarme et tire. Le gendarme s'écroule.

Rattrapé au Luxembourg, le jeune homme écope de la perpétuité. A commencer par trois ans en isolement total. C'est là, paradoxalement, qu'il trouvera au fond de lui-même la force de s'en sortir. Mais le chemin est encore parsemé d'obstacles. Transféré en Belgique, à Lantin, il sombre dans la drogue. *« 90 % des détenus se cament*, estime-t-il. *40 % sont déjà toxicos en entrant et 50 % le deviennent là-bas, car c'est une façon de s'évader, sans violence. Je crois que cela arrange tout le monde ! »* C'est en décrochant ses diplômes qu'il décrochera de l'héroïne. *« Il y a trois manières de s'en sortir en prison : s'inscrire à une formation, racketter ou dealer. »*

Aujourd'hui, pour donner du sens à ce parcours – et à ces victimes inutiles –, Jean-Marc Mahy témoigne auprès des jeunes. *« Si à 16 ans, j'avais rencontré quelqu'un qui m'avait expliqué la prison et ses terribles dégâts collatéraux, ma vie aurait sans doute été différente. »* Un dialogue qu'il mène, entre autres, dans les IPPJ, avec la certitude qu'il sera toujours plus précieux qu'une aveugle tolérance zéro.

Suedrait en Belgique, « peines planchers » en France… Autant de choix répressifs qui répondent à l'émotionnel des JT, à la peur fantasmée des citoyens, mais qui ne peuvent casser des trajectoires délinquantes, souvent liées aux difficultés sociales, la marginalisation et le manque d'écoute. Et qu'on ne vienne pas nous rebattre les oreilles avec New York et le prétendu succès de sa politique de la « vitre cassée », prévient-il : là comme ailleurs, c'est une baisse du chômage qui a conduit à la diminution de la criminalité. *« Aujourd'hui, on peut abaisser la majorité pénale à 16 ans mais le problème ne sera pas résolu. Et après, quoi ? On la met à 12 ans, puis à 10 ?*, s'insurge Jean-Marc Mahy. *Rien ne peut remplacer le pouvoir de dissuasion de la visite d'une prison par un jeune accompagné d'éducateurs. Et pourtant, ils ont fermé le musée carcéral installé dans l'ancienne prison de Tongres… pour en faire une prison pour mineurs délinquants ! »*

« Pour certains jeunes prédélinquants, la prison c'est les vacances ou Prison Break. *C'est pour ça que je témoigne depuis six ans, pour casser la fascination de certains jeunes pour l'image du caïd, pour dire aussi que la prison ne finit pas quand on en sort : personne ne veut te loger, te donner un travail. Tu as perdu ta famille, tes amis. »* Encore en liberté conditionnelle, Jean-Marc Mahy fait partie des rares qui s'en sont sortis, les statistiques démontrant que plus longtemps une personne reste en prison, plus elle a des chances d'y retourner. Malgré tout, sa vie et celles d'innocents sont détruites à jamais. Heureusement, cette violence, encore ancrée en lui, il s'en libère aujourd'hui sur la scène, et pour éviter que d'autres suivent le même chemin. ■

CATHERINE MAWERSEL

Un homme debout, du 2 au 6 mars à l'Ancre, à Charleroi (www.ancre.be). Du 9 au 13 mars à la maison de la culture à Tournai (www.maisonculturetournai.be). Du 23 au 28 mars 2010 au Théâtre royal de Mariemont (www.theatreroyalmariemont.be).

BIOGRAPHIE

1967 Il naît à Jette. **1986** Il est condamné à 18 ans de prison, pour vol avec violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner. **1987** Lors d'une tentative d'évasion, il tire sur un gendarme, qui succombe à ses blessures. C'est la perpétuité. Pire : il va passer trois ans en cellule d'isolement, de 1987 à 1990. **2003** Il sort de prison. **2004** Il débute un travail d'éducateur et de témoignages, auprès des jeunes, des détenus et des gardiens de prison. **2010** Il joue son propre rôle au théâtre dans *Un homme debout*.

IPPJ

239

Il y a actuellement 239 places dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) en Communauté française : 144 places en régime ouvert et 95 places en régime fermé. Elles se situent dans cinq institutions : quatre pour les garçons (Braine-le-Château, Wauthier-Braine, Jumet, Fraipont), une pour les filles (Saint-Servais). L'ouverture du centre de Saint-Hubert, prévue le 1er avril prochain, ajoutera 108 places « fermées ».